

Commune de CHAMPAGNAC

Séance du 13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs: RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CLÉMENT Jean-Marie, CHAGNIOT Hervé, POULLY Thierry, RAVON Francis, THERY Magali, RENOU Corinne

Était absent : M. BONNEAU Frédéric

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2019, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Décision chauffage école

M. le Maire présente les devis reçus pour le chauffage de l'école : 3 avec pompe à chaleur et 1 au gaz.

Pompe à chaleur :

- SARL OUVRARD pour un montant de 12 381,00 € HT soit 14 857,20 € TTC

- SARL REGEASSE _____ 13 946,20 € HT soit 16 735,44 € TTC

- SARL LHOUMEAU _____ 8 399,00 € HT soit 10 078,87 € TTC

Gaz :

- SARL REGEASSE _____ 10 925,33 € HT soit 13 110,40 € TTC

Le choix se porte sur l'entreprise LHOUMEAU pour une pompe à chaleur.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Départ retraite cantinière

Mme Chantal BLIN, cantinière, fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2019.

Il y a donc lieu de faire la publicité au Centre de Gestion afin de pallier à son départ.

Travaux isolation plafond logement 3 Cour du Presbytère

Des travaux d'isolation du plafond sont nécessaires avant de relouer ce logement.

Un devis a été demandé à Sébastien MENENTAUD pour un montant de 4 357,75 € HT soit 4 597,43 € TTC et accepté par les membres du Conseil.

M. MENENTAUD ne prend pas part au vote.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Il faudra résoudre le problème d'ampli qui dessert les 2 logements du Presbytère.

Travaux logement 3 Rue de l'Île Verte

Des travaux de peinture et de plomberie sont nécessaires avant de relouer ce logement.

Des devis ont été demandés à l'entreprise PITEAU pour les travaux de peinture (pièce par pièce) et à l'entreprise FERCHAUD pour la plomberie.

L'agent communal peut commencer les travaux dans une pièce dans l'attente des devis.

Décision Modificative N° 1-2019

Crédits supplémentaires chapitre 041

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, concernant le transfert de l'étude ADAP (2 640 €) et du diagnostic amiante avant travaux de la salle des fêtes (590 €), sur le budget de l'exercice 2019

DÉPENSES

| <i>Imputations</i> | <i>Nature</i> | <i>Montant</i> |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>041/2031/OPFI</i> | <i>Frais d'études</i> | <i>3 230,00 €</i> |

RECETTES

| | | |
|-----------------------|---------------------------------|------------------|
| <i>041/21318/OPFI</i> | <i>Autres bâtiments publics</i> | <i>3230,00 €</i> |
|-----------------------|---------------------------------|------------------|

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Informations diverses

- *Un contrat d'entretien du défibrillateur est proposé pour 150 € par an.*
- *Panneaux électoraux : Il faudra repenser la disposition des panneaux s'il y a beaucoup de candidats, en quinconces ou perpendiculaires au mur face à la salle des fêtes.*
- *Travaux voirie : des buses sont prévues à Chailleret et au cimetière. L'entreprise SEC TP a fait un devis de 12 000 €. Refusé car trop cher. Pour rappel devis du Syndicat de la Voirie d'avril 2019 de 2 000 €. A voir la pose par les conseillers.*
- *Devis de SEC TP pour la Route des Maisons Neuves 27 658 e TTC. Le Conseil demande d'autres devis avec grillages pour comparer.*
- *Problème d'humidité et d'isolation dans le logement Rue du 8 mai 1945.*

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.